



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106464

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2026

ÉDITÉ LE 12/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VALENCIENNES 792 339 343

Siret : 792 339 343 00032

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3057529-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C08609W /1244000 / 001511476/47

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C08609W /1244000 / 001511476/47

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : TML RENOVATIONS

321 RUE JEAN JAURES  
59255 HAVELUY

Téléphone : 03 27 24 14 60

Portable : 06 85 72 92 28

Fax : 03 27 24 11 38

Site Internet : <http://www.tmlgroupe.fr>

E-mail : thierry@tmlrenovations.fr

Responsabilité légale :

MLYNARCZYK THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 22      Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/09/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	20/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	20/09/2023
o Isolation des combles perdus	20/09/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1